Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260724-2026_07_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUILLET2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juillet, à vint et une heure et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, MEROT Auguste, BAUDOUIN Christophe, CORDUAN Jean-François, KERMOAL Anita, BOUCHARDON Anne, THOMAS Anne, BARAQUIN Emmanuelle, BERTHELOT Anthony

ABSENTS excusés : MONTESTIER Aurélien, HAVEZ Sandrine

Secrétaire de séance : THOMAS Anne

Date de convocation : 17 juillet 2026

***. ***

Délibération sur les devis de voirie 2026

Le Maire présente le dossier du programme de voirie communale 2026. Les voies communales concernées sont : Les Basses Touches (env. 530 m), Le Bout du Bois (402 m), La Motte Es Plesses limite Lanfains (283 m).

3 devis ont été réalisés par différentes entreprises :

- SPTP
- COLAS
- EUROVIA

Considérant les devis des entreprises SPTP, COLAS et EUROVIA

Vu l'avis de la commission voirie,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **De valider** les avis des commissions
- **De retenir** l'entreprise COLAS pour un montant de 71 787.96 € TTC
- **D'Autoriser** le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

Extrait certifié conforme

Le Maire

Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR

Envoyé en préfecture le 31/07/2026
Reçu en préfecture le 31/07/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260724-2026_07_07-DE